

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 14 Septembre 2009</p>
--

Le quatorze septembre deux mille neuf, à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 septembre 2009.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (25) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe,
Mme JUST Jacqueline, M. VIVIEN Gabriel, Mme PICQ Valérie, Mme PREHER Michèle,
M. BOUCHET Patrick ; Conseillers : Mme PLANTIER Hélène, M. GIEZEK Edouard,
Mme FONTVIEILLE Christine, M. BERTHOLET Bruno, Mme SIJOBERT Estelle, M. BREURE
Laurent, Mme PEROL Jacqueline, M. BRUEL Alexandre, Mme JACQUIER-TREMBLET Marie-Claude,
M. SABAUT Steeves, Mme VERNEY Fabienne, M. GUILLERMIN François, Mme BANCEL
Véronique, M. VIAL Thierry, M. MURAT Roger, Mme DEBARD Nadine, M. BAYON Alexandre.

Absents au moment du vote (2 dont 1 pouvoir) :

M. BACCONIN Jean (pouvoir donné à Mme JUST Jacqueline) - Melle ARCHIER BORGY Valérie

Secrétaire de séance : (désignée à l'unanimité) Mme PICQ Valérie

→ **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2009**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2009.

FINANCES

1) Participation de la commune au Pass-foncier

(arrivée de Mme Bancel à 19h05)

(arrivée de M. Guillermin à 19h10)

(arrivée de M. Bruel à 19h15)

M. Murat indique que le nombre de dossiers de Pass-Foncier envisagé par la commune lui paraît assez faible, et risque de s'avérer insuffisant compte-tenu de la demande existante, de nombreux bâtisseurs étant susceptibles d'être intéressés par le dispositif.

Mme Bussière répond qu'il est bien sûr envisageable d'augmenter le nombre de dossiers possibles, mais rappelle que cette action représente un coût net de 2 000 € par projet subventionné.

M. Murat indique qu'en dépit de ce coût, il convient de prendre en compte le fait que cette action permettra l'installation d'habitants supplémentaires, qui sont autant de contribuables et de consommateurs pour soutenir l'économie feuillantine.

M. le Maire précise que compte-tenu du coût et du caractère expérimental de la démarche, le faible nombre de dossiers initialement envisagés visait simplement à faire l'essai du Pass-Foncier sur la commune. Il estime cependant que si le conseil municipal souhaite, de façon unanime, que la commune s'engage sur un plus grand nombre de dossiers, il est parfaitement pertinent d'aller dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'accorder l'aide de la commune aux acquéreurs s'inscrivant dans le dispositif de Pass-Foncier à raison de six dossiers d'ici le 31 décembre 2010, à raison d'un montant de 3 000 € (dans le cas d'une famille de trois personnes) ou de 4 000 € (dans le cas d'une famille de quatre personnes).
- 2 - De préciser que l'instruction des demandes des ménages sera confiée à un organisme collecteur du 1% logement, en liaison avec la commune.
- 3 - De préciser que l'aide de la commune sera limitée au complément nécessaire pour atteindre ces montants lorsque le ménage aura pu bénéficier de l'aide d'une autre collectivité pour la conduite de son projet.
- 4 - D'autoriser M. le Maire à solliciter le cas échéant de l'Etat la subvention prévue par le décret du 20 mai 2009.

2) Travaux de voirie communaux – Demande de subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver le projet de travaux de réfection de la voirie et des réseaux de la rue du Vernay.
- 2 - D'autoriser M. le Maire à solliciter du Conseil Général une subvention au titre de l'enveloppe « Voirie Communale et Rurale » pour le financement de ces travaux.
- 3 - D'approuver le projet de travaux de sécurisation des circulations piétonnes le long des routes départementales.
- 4 - D'autoriser M. le Maire à solliciter du Conseil Général une subvention au titre de l'enveloppe « Travaux de voirie et de sécurité » pour le financement de ces travaux.
- 5 - D'autoriser M. le Maire à solliciter du Conseil Général, dans ce cadre, une dérogation pour commencement anticipé des travaux.

3) Rénovation de l'église de La Fouillouse – Demande de subventions au Pays Loire Forez

(arrivée de Mme Jacquier-Tremblet)

M. Bayon se déclare étonné du montant annoncé du projet, estimé à 200 000 €, alors qu'une somme totale de 120 000 € avait été prévue au budget sur deux exercices.

M. Bonnefond lui répond que le montant que financera la commune est bien arrêté à 120 000 €, le reste correspondant à des travaux de vitraux que le Diocèse s'engage à financer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver le projet de travaux de rénovation de l'église de La Fouillouse et de restauration de ses vitraux.
- 2 - D'autoriser M. le Maire à solliciter du Pays de Loire Forez les subventions correspondantes.

URBANISME

4) Alignement des voies communales : acquisition d'une parcelle de 25 m²

Dans le cadre d'un permis de construire accordé à la SCI du Bas-Rollet, la commune a prévu l'acquisition d'une bande de terrain d'une surface de 25 m² longeant l'allée du Bas-Rollet, située dans l'alignement de la voie.

Cette acquisition interviendrait à titre gratuit.

Il sera demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de ce terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 – D'approuver l'acquisition à titre gratuit, auprès de la SCI du Bas Rollet d'une bande de terrain située au droit de la parcelle BY n°66, allée du Bas-Rollet, d'une superficie de 25 m².
- 2 – D'autoriser M. le Maire à signer les actes y afférents.

PERSONNEL

5) Tableau des effectifs communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver la création de deux postes d'adjoints administratifs de première classe à temps complet.
- 2 - D'approuver la création de quatre postes d'adjoints techniques de première classe à temps complet.

6) Etudes surveillées – Fixation des taux de vacations

M. Bayon demande combien d'heures par jour sont employés les vacataires dont il est ici question.

Mme Picq lui répond que chacun d'eux travaille une heure par jour.

M. Murat demande si la commune reçoit beaucoup de candidatures pour ces missions.

Mme Picq lui répond que les volontaires sont assez difficiles à trouver, compte-tenu de la contrainte géographique et de la faible durée quotidienne de la mission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver la reconduction du taux horaire de rémunération des vacataires chargés de l'encadrement des études surveillées, fixé à 15 €.

CONTRAT/CONVENTION

7) Evolution du service départemental de médecine professionnelle

M. Murat rappelle que ce service coûte bien cher pour une prestation très occasionnelle.

M. Bonnefond lui explique que le financement de la médecine du travail s'apparente juridiquement à un impôt que les employeurs, publics comme privés, n'ont d'autre choix que d'acquitter.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver l'avenant à la convention relative au service de médecine du travail organisé par le Centre de Gestion de la Loire.
- 2 - D'autoriser M. le Maire à le signer.

8) Adhésion au SIEL de la commune de Saint-Etienne

M. Murat demande à ce qu'un chiffrage précis du coût de l'adhésion de notre commune au SIEL soit communiqué au conseil municipal.

Il lui est répondu que ce chiffre sera donné lors de la prochaine séance du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à la majorité (3
contre : M. Murat, Mme Debard, M. Bayon) :

- 1 - D'approuver l'adhésion au SIEL de la commune de Saint-Etienne.

9) Convention avec le Relais 42

Mme Picq rappelle que le service d'accueil périscolaire et d'accueil du mercredi connaît un très grand succès, les effectifs augmentant de façon régulière.

M. Murat demande si les enfants d'autres communes bénéficient des services mis en place par La Fouillouse en direction de la jeunesse.

M. Partrat répond qu'il arrive que le centre de loisirs accueille des enfants de communes voisines durant les vacances, mais précise qu'il s'agit d'un tout autre sujet, les centres de loisirs n'étant pas prévus au titre de la convention avec Relais 42.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver la convention à intervenir avec Relais 42 pour l'année scolaire 2009-2010.
- 2 - D'autoriser M. le Maire à la signer.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Date	Objet	Tiers	Montant
6-juil.	Convention de location à titre précaire et révocable du logement de fonction - 57, rue de la Libération	Mme VIAL BERRY Anne	/
07-juil	Fuel : CTM, salle polyvalente, salle municipale	GRANJON COMBUSTIBLE	3 685,87 € HT 4 408,30 € TTC
07-juil	Regard/chambre AEP - Chemin des Vignes	BERCET	3 727,40 € HT 4 457,97€ TTC
20-juil.	Avenant n°1 MAPA VRD - Allée du Bas Rollet	LACASSAGNE	3 970 € HT 4 748,50 € TTC
24-juil	Réparation toiture logement école maternelle	DECHANDON	5 981,30 € HT 7 153,63 € TTC
30-juil	Mission maîtrise d'oeuvre Partielle (DCE) - Trottoirs RD10 et RD102	SOTREC	3090,00 € HT 3 695,64 € TTC
11-août	MAPA - Acquisition d'un progiciel comptable	NEMAUSIC	9 593 € HT 12 235 € TTC
24-août	MAPA - Renforcement réseau AEP - Chemin des Brosses	CHOLTON	159 980,17 € HT 198 980,31 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

M. Vial souhaite savoir si la commune envisage des aménagements de nature à diminuer la vitesse des véhicules empruntant la route de Saint-Galmier, la limitation à 50 km/h étant trop souvent enfreinte par les automobilistes.

M. le Maire lui répond que le Conseil Général est opposé à la pose de ralentisseurs sur ses routes, mais que dans le cadre de l'aménagement de la sortie du parking du Parc Guichard, il est prévu certains dispositifs visant à faire ralentir les véhicules avant leur entrée dans le centre-bourg.

M. Bayon demande pourquoi les travaux d'aménagement du parking n'ont toujours pas débuté.

M. le Maire lui répond que les travaux ont justement commencé aujourd'hui, et indique qu'un important retard a été pris par les notaires s'agissant du montage de la vente, qui butait sur une question de TVA.

M. Murat souhaite savoir quand les travaux de remplacement des feux de la gare seront terminés, et s'il ne serait pas envisageable d'appliquer à l'entreprise des pénalités de retard.

M. Bacconin répond que le retard résulte de causes indépendantes de la volonté de l'entreprise, qui a du déplorer des dommages à la livraison des potences de fixation des feux. Ces pièces étant faites sur mesure, leur remplacement prend un peu de temps.

M. Bayon souhaite savoir à quelle occasion a été décidée l'augmentation de près de 10 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qu'il a pu constater sur sa facture.

Mme Bussière lui répond qu'aucune augmentation n'a été votée par la communauté de communes. L'augmentation relevée par M. Bayon sur sa facture peut avoir d'autres causes ; le sujet sera donc examiné d'ici la prochaine réunion du conseil municipal, lors de laquelle ce point sera éclairci.

M. le Maire souhaite attirer l'attention du conseil municipal sur la situation des éleveurs laitiers, qui l'ont contacté pour manifester leur opposition aux projets de « contractualisation » contre lequel ils manifestent actuellement. La confédération paysanne a proposé au conseil municipal le vote d'une motion à ce sujet.

M. Bruel répond que les arguments de la confédération paysanne sur ce sujet sont très contestables, et propose qu'un exposé soit réalisé par lui-même et M. Bertholet sur ce sujet lors de la prochaine réunion du conseil.

M. le Maire approuve la proposition de MM. Bruel et Bertholet.

o o o

Séance levée à 20 h 00

* * *

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Lundi 19 octobre 2009	19 h 00
------------------------------	----------------